



## CTBG ENERGY PERFORMANCE

(Siret : 53301901400026)

M. BLANQUET

9 rue Diderot

91350 GRIGNY



Entreprise titulaire de la qualification

### Qualibois module Air (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois indépendants (inserts, poêles, etc.)

Période couverte par le certificat : 24 février 2023 au 24 février 2024

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 06/01/2023 : 037.0012525-S17601490 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)

- décennale au 06/01/2023 : 037.0012525-S17601490 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)

### Qualibois module Eau (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des appareils de chauffage bois raccordés au réseau hydraulique (chaudières manuelles, chaudières automatiques, etc.) et des poêles

Période couverte par le certificat : 24 février 2023 au 24 février 2024

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 06/01/2023 : 037.0012525-S17601490 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)

- décennale au 06/01/2023 : 037.0012525-S17601490 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)



### Numéro Qualibois : QB/66349

Forme juridique : SASU

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 24 février 2023

**Gaël Parrens,**

Président de l'instance de qualification

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 0049



**Qualibois** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIBOIS n° 009007171 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 24 février 2025 pour Qualibois module Air (probatoire), 24 février 2025 pour Qualibois module Eau (probatoire)